Réunion Bureau de Ligue

Séance du 04.12.2018

Procès-verbal N°04

Présents Messieurs:

| SAKER BRAHIM | PRESIDENT LRFB |
|-------------------------|----------------|
| BENHAMIDOUCHE LAMRI | VICE PRESIDENT |
| BOUTEGHMES AHMED | VICE PRESIDENT |
| AOUINA A/KADER | MEMBRE BUREAU |
| BOUKHALFA CHOUKI | = |
| ALI BOUAOUINA A/RAHMANE | = |
| AMROUNE HICHEM | = |
| DEHIMET FARID | = |
| ABDESSEMED N/EDDINE | DTR/I |
| AOUITI ABDELHAMID | DTRA |
| BENSEKHRIA AMOR | PRESIDENT CRD |
| MAHDIOUI ABDELMALEK | PRESIDENT CRFF |
| AZIZI A/HAMID | CHARGE DOC |
| MIMOUNE DJEMAI | PRESIDENT CMR |
| MAARFI FAROUK | SG |
| CHETTOUH AYACHE | DAF |
| ZEROUAL HAKIM | INFORMATICIEN |

Séance ouverte à 10h30

La séance a été présidée par Monsieur SAKER BRAHIM (Président LRF Batna) qui a souhaité la bienvenue à tous les présents. En constatant que le quorum est statutairement atteint, il déclare le bureau régulièrement réuni et pouvant valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR:

| | Approbation PV BL N°03 du 05.112018 |
|----|--|
| 02 | Aperçu sur championnats séniors et jeunes. |
| 03 | Travaux des commissions. |
| 04 | Divers |

DELIBERATIONS

01/ Approbation PV N°03 BL du 05.11.2018 :

Le procès-verbal N°03 du Bureau de Ligue du 05.11..2018 a été adopté unanimement par tous les présents.

<u>02/ Aperçu sur championnats séniors et</u> jeunes :

Le championnat de la catégorie des séniors est à sa 8^{ème} journée et il se déroule dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne le championnat des jeunes, il est à sa 4^{ème} journée avec quelques matchs qui n'ont pas eu lieu à cause des forfaits enregistrés par quelques clubs.

Sur les forfaits, la réglementation a été appliquée avec toute sa vigueur (amende de 30.000,00 par catégorie).

03/ Travaux des commissions :

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE:

- Organisation de cinq (05) stages de formation DFE 1, 2 et 3.
- Compte rendu sur les regroupements des U14 et U15 des 17 et 11.11.2018 et 08.12.2018.
- Organisation les 21 et 22.12.2018 à BATNA de plateaux des U14 et U15 en présence de membres de la DTN.
- Programmation d'une ½ journée de formation au profit des entraîneurs des catégories jeunes le 01.01.2019.

DEPARTEMENT DES COMPETITIONS:

- Elaboration de 11 PV à ce jour.
- Programmation rencontres championnats séniors et jeunes.
- Programmation rencontres coupe d'Algérie séniors et jeunes.
- Programmation des rencontres retard.
- Homologation des résultats séniors et jeunes.
- Etablissement des classements des séniors.

COMMISSION DE DISCIPLINE:

 Etude de 184 affaires disciplinaires à ce jour dont 78 concernent les jeunes.

COMMISSION REGIONALE DE RECOURS:

 Etude de 03 recours des clubs des ligues de Wilaya (CAS THENIET EL ABED et CR BITAM de la LFW de BATNA et JRB EL HADJEB de la LFW de BISKRA).

DIRECTION TECHNIQUE D'ARBITRAGE:

- Compte rendu sur le test physique de rattrapage des arbitres du 20.11.2018 à BATNA (OPOW).
- Compte rendu sur réunion DTRA CAW du 29.11.2018 à BATNA.
- Désignation des arbitres pour les rencontres séniors
- Exploitation des rapports des évaluateurs des arbitres.
- Sanctions disciplinaires des arbitres.

COMMISSION FOOTBALL FEMININ:

 Participation de la LRF BATNA avec ses filles de la sélection au tournoi du

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

- 11.12.2018 organisé par la ligue scolaire de BATNA.
- Organisation d'un tournoi pour les équipes séniors après aval de la FAF.

COMMISSION MEDICALE:

 Vérification des dossiers PCMA des arbitres, des joueurs et des sélections.

05/ Divers:

Réserves administratives :

Une fois les réserves transcrites sur la feuille de match selon les procédures réglementaires, le club dont le(s) joueur(s) a/ont fait l'objet de réserves ne peut pas le(s) retiré(s).

Le retrait d'un joueur ou de plusieurs doit se faire avant l'inscription, par l'arbitre, des réserves.

Remplacement entraineur séniors :

Sur proposition de la LRF Batna et après concertation avec la DTN, le Bureau Fédéral, lors de sa séance statutaire du 28.11.2018, a pris la décision d'accorder aux clubs amateurs dont les entraîneurs sont démissionnaires et/ou remerciés, et ne disposant pas d'entraîneur adjoint, un délai de grâce de 15 jours pour qu'ils puissent trouver un autre technicien, tout en leur laissant, entre temps, la possibilité d'utiliser l'entraîneur de la catégorie juste inférieure.

<u>2^{ème} période d'enregistrement des</u> joueurs séniors (MERCATO HIVERNAL) :

La LRF Batna porte à la connaissance des clubs de la régionales I et II que la 2^{ème} période d'enregistrement (MERCATO HIVERNAL) des joueurs s'ouvre du 15 décembre 2018 au 16 janvier 2019, selon les modalités réglementaires 2018-2019 arrêtées par la FAF, à savoir :

Pendant la deuxième période d'enregistrement, les clubs amateurs ont le droit de transférer des joueurs amateurs vers des clubs amateurs et professionnels ou de recruter des joueurs amateurs ou professionnels.

Les recrutements des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (Pas plus de 30 joueurs).

Les équipes amateurs ne peuvent recruter que deux (02) joueurs au maximum provenant de clubs amateurs.

Seules les équipes amateurs qui n'ont pas recruté trente (30) joueurs lors de la première période

d'enregistrement ont le droit de recruter lors de la seconde période d'enregistrement.

Les joueurs amateurs transférés durant la deuxième période d'enregistrement sont soumis à la lettre de libération.

Les équipes amateurs qui ont un effectif de trente (30) joueurs n'ont pas le droit de recruter durant la deuxième période d'enregistrement même s'ils libèrent un ou plusieurs joueurs.

Les équipes amateurs qui recrutent durant la deuxième période d'enregistrement doivent tenir compte que seul cinq (05) joueurs de leur effectif doivent avoir plus de 30 ans.

Les deux (02) joueurs libérés lors de la 2^{ème} période d'enregistrement peuvent être remplacés.

Les clubs déposeront les dossiers complets des joueurs et ne peuvent retirés leurs licences et les utilisés qu'à la veille du démarrage de la phase retour.

<u>Lancement de la 2^{ème} promotion des arbitres</u> académistes :

Le 1^{er} stage de la 2^{ème} promotion des arbitres académistes est prévu du 02 au 05.01.2018 à BISKRA. Les critères d'accès ont été communiqués aux ligues de Wilaya et les dossiers des concernés doivent parvenir à la LRF Batna avant le 10.02.2018.

Organisation plateaux U14 et U15:

Selon le plan d'action de la DTN ciblant les joueurs nés en 2004 et 2005, la LRF Batna organisera, les 21 et 22.12.2018 à BATNA dans deux stades différents, par le biais de sa structure technique des plateaux des U14 et U15 avec la participation des clubs des divisions professionnelle 1 et 2 ainsi que celle de la LNFA.

Résolutions:

Résolution N°13:

Application barème indemnitaire pour officiels :

Le Bureau de Ligue appliquera le nouveau barème indemnitaire arrêté par la FAF, relatif à l'augmentation des frais de transport aux officiels pour les rencontres séniors et jeunes de la saison 2018-2019, et ce, avec effet rétroactif et charge le DAF de son exécution.

Résolution N°14:

Dotation en équipements sportifs :

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

| | Une décision a été prise par les membres du Bureau Exécutif de doter les membres les membres de la DTRA en équipements sportifs (Survêtement, Parka et training), de même pour les membres de commission et le personnel de la LRF Batna (Survêtement et Parka). Le DAF est chargé de l'exécution de cette décision. Séance levée à 18h00 | |
|--|--|---------------------|
| | | |
| | LE PRESIDENT B. SAKER | LE S/G F. MAARFI |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |